



Alain GASTALDELLO et Frédéric G. BOSCHER

NOTAIRES ASSOCIES

47, Avenue Alsace-Lorraine
GRENOBLE (Isère)

Tél 04 76 17 04 00
FAX 04 76 17 05 00

ADRESSE POSTALE
BP 1530
38025 GRENOBLE CEDEX 1

TRAMWAY STATION ALSACE-LORRAINE
PARKING DENFERT-ROCHEREAU

email : gastaldello-boscher.
grenoble@notaires.fr

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Frédéric BOSCHER Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Alain GASTALDELLO et Frédéric G. BOSCHER, Notaires associés", titulaire d'un Office notarial à GRENOBLE (Isère), 47 Avenue Alsace-Lorraine, certifie et atteste avoir reçu le 25 juin 2004 la vente en l'état futur d'achèvement,

Par :

La Société dénommée **SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FERRIE - STALINGRAD**, Société Civile Immobilière au capital de 1.500 EUROS, dont le siège est à GRENOBLE (38100), 26 avenue Marcelin Berthelot, identifiée au SIREN sous le numéro 440 785 665 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE.

Au profit de :

Monsieur Clément Marc CHAVANT, Ingénieur, et Madame Marie-Noëlle POYET, Assistante sociale, son épouse, demeurant ensemble à LONGJUMEAU (91160) 14, Rue Georges Bizet,

Nés, savoir :

Monsieur à BOURGOIN JALLIEU (38300) le 1^{er} novembre 1949

Madame à MARSEILLE (13000) le 22 décembre 1961

Mariés (Monsieur étant divorcé en premières noces de Madame Denise Henriette SAUGEROLLES) sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de CHILLY MAZARIN (91380) le 10 décembre 1994. Ledit régime matrimonial n'a subi depuis aucune modification conventionnelle ou judiciaire ainsi déclaré.

De nationalité française

« Résidents » au sens de la réglementation fiscale.

Des biens immobiliers ci-après désignés :

Les parties divises et indivises ci-après désignées, dépendant d'un immeuble dénommé « **Résidence AMPHITEA** », qui sera édifié sur une parcelle de terrain située sur le territoire de la Commune de **GRENOBLE** (Isère), et figurant au cadastre rénové de ladite commune de la manière suivante :

SECTION	NUMERO	LIEUDIT	CONTENANCE
DM	92	29, Rue Général Ferrié	00ha 07a 39ca
DM	91	29, Rue Général Ferrié	00ha 01a 05ca
DM	93	27, Rue Général Ferrié	00ha 01a 40a
DM	94	27, Rue Général Ferrié	00ha 16a 44ca
DM	137	29, Rue Général Ferrié	00ha 19a 71ca
DM	138	54, Rue de Stalingrad	00ha 01a 16ca
DM	136	52, Rue de Stalingrad	00a 05a 33ca

Ledit immeuble comprendra à son achèvement deux bâtiments dénommés :

- « Bâtiment A » composé de trois montées d'escaliers dites « Cage 1 », « Cage 2 » et « Cage 3 », élevé sur sous-sol à usage de garages, commun avec le bâtiment B, d'un rez de chaussée et de cinq étages

- « Bâtiment B » composé d'une seule cage d'escaliers dite « Cage 4 », élevé sur sous-sol à usage de garages, commun avec le bâtiment A, d'un rez-de-chaussée et six étages, tel que cet immeuble est plus amplement décrit au Règlement de Copropriété et Etat descriptif de division ci-après visé.

Société Civile Professionnelle
Successeur de :

M^c CUPILLARD
M^c CHABERT
M^c ABRIAL
M^c PACAUD
M^c POTOT
M^c QUEREYRON-GRATIER
M^c THUILLIER

Membre d'une association agréée
le règlement des honoraires par
chèque est accepté.

7

LES PARTIES DIVISES ET INDIVISES consistent en :

Dans le bâtiment B, au rez de chaussée

Lot numéro cent soixante huit (168) :

Un appartement de type T3 portant le numéro 040001 du plan du niveau 0 de la cage 4, d'une superficie de 60,21 m² environ, comprenant : séjour, cuisine, deux chambres, salle de bains, W-C, un rangement et hall

La jouissance privative attachée au droit dudit lot d'une terrasse.

Et les quatre-vingt quatorze/dix millièmes (94/10000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Au sous sol commun

Lot numéro quatre vingt quatre (84) :

Un garage portant le numéro 05 99 54 sur le plan d'ensemble du sous-sol, d'une superficie de 15,20 m² environ.

Et les neuf/dix millièmes (9/10000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

L'ACQUEREUR sera propriétaire de la quote-part de la propriété du sol attachée aux lots vendus et des constructions existantes à compter de ce jour.

Il deviendra propriétaire des ouvrages à venir pour l'achèvement de l'immeuble au fur et à mesure de leur exécution et de leur édification, par voie d'accession.

L'entrée en jouissance aura lieu lors de l'achèvement de l'immeuble prévu le quatrième trimestre 2005

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A GRENOBLE (Isère),

LE 28 juin 2004

Alain GASTALDELLO
Frédéric BOSCHER
NOTAIRES ASSOCIÉS
47, avenue Alsace Lorraine
38000 GRENOBLE
Tél. 04 76 17 04 00